

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DU CONSERVATOIRE NATIONAL
DES ARTS ET METIERS**

Numéro 142

publié le 23 décembre 2021

Table des matières

Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) - séance plénière à distance – vendredi 10 octobre 2021

- Points d'ordre financier, budgétaire, comptable : combinaison des comptes du Cnam établissement public et son réseau (point 2-2)4
- Points d'ordre financier, budgétaire, comptable : admissions en non-valeur (point 2-3).....5
- Points d'ordre financier, budgétaire, comptable : projet de budget initial pour l'année 2022 (point 2-4).....6
- Ressources humaines : Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires : « Industries aéronautiques et spatiales durables » (point 3-1.1).....8
- Ressources humaines : Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires : « Renseignement » (point 3-1.2).....9
- Ressources humaines : Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires : « Immobilier » (point 3-1.3) 10
- Ressources humaines : campagne d'emplois 2022 Enseignement-chercheurs Enseignants (point 3-3)..... 11
- Ressources humaines : campagne d'emplois 2022 (point 3-4) 12
- Ressources humaines : Rapport social 2020 (point 4)..... 13
- Changement de destination d'un appartement de fonction (point 5) 14

Décisions émanant de la direction de l'action régionale (DIRAR)

- Décision n° 2021-07 DIRAR du 14 novembre 2021 portant renouvellement de directeur du centre Cnam en Nouvelle-Aquitaine (monsieur Jean-Sébastien Chantôme)..... 16
- Décision n° 2021-08 DIRAR du 13 décembre 2021 portant renouvellement de la directrice du centre Cnam en Guadeloupe (madame Marylène Troupé) 17
- Décision n° 2021-09 DIRAR du 13 décembre 2021 portant renouvellement de la directrice du centre Cnam en Provence-Alpes-Côte d'Azur (madame Patricia Fresneau)..... 18

**Délibérations émanant du conseil d'administration (CA) -
séance plénière à distance – vendredi 10 octobre 2021**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
vendredi 10 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

2-2. Points d'ordre financier, budgétaire, comptable : combinaison des comptes du Cnam établissement public et de son réseau

Les commissaires aux comptes entendus en séance, le conseil d'administration approuve par 24 voix « pour » et 2 abstentions, dans sa séance plénière à distance du 10 décembre 2020, les comptes combinés 2020 du Cnam et des centres associés (hors centres à l'étranger) tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération.

Fait à Paris, le 13 décembre 2021

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
vendredi 10 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

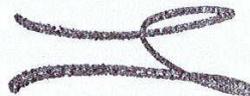
...

2-3. Points d'ordre financier, budgétaire, comptable : admissions en non-valeur

Après avis favorable de l'agent comptable, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 10 décembre 2021, propose par 24 voix « pour » et 2 abstentions l'admission en non-valeur des créances dont la liste figure en annexe de la présente délibération, pour un montant total de 15 682,33TTC.

Fait à Paris, le 13 décembre 2021

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
vendredi 10 décembre 2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

2-4. Points d'ordre financier, budgétaire, comptable : projet de budget initial pour l'année 2022

Par 24 voix « pour » et 2 abstentions, le conseil d'administration du Conservatoire national des arts et métiers, dans sa séance plénière à distance du 10 décembre 2021, vote le budget initial 2022 de l'établissement :

1. Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

Pour le budget agrégé de l'établissement :

- Un plafond d'emploi fixé à 1 637 emplois équivalents temps plein travaillés dont 1 270 ETPT sous plafond d'Etat,
- Des autorisations d'engagement à 167 713 026 € dont :
 - 121 728 000 € personnel
 - 38 034 160 € fonctionnement
 - 7 950 866 € investissement
- Des crédits de paiement à 173 250 755 € dont :
 - 121 728 000 € personnel
 - 38 916 160 € fonctionnement
 - 12 606 595 € investissement
- Des prévisions de recettes à 168 374 090 € dont :
 - 114 859 142 € SCSP
 - 579 170 € autres financements de l'Etat
 - 98 490 € fiscalité affectée
 - 6 965 106 € autres financements publics
 - 43 352 741 € recettes propres
 - 2 519 441 € recettes fléchées
- Un solde budgétaire déficitaire de 4 876 665 €.

Pour le budget de l'établissement principal :

- Des autorisations d'engagement à 162 021 366 € dont :
 - 118 457 000 € personnel
 - 35 746 000 € fonctionnement
 - 7 818 366 € investissement
- Des crédits de paiement à 167 559 095 € dont :
 - 118 457 000 € personnel
 - 36 628 000 € fonctionnement
 - 12 474 095 € investissement
- Des prévisions de recettes à 161 797 626 € dont :
 - 114 859 142 € SCSP

le Conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

- 98 490 € fiscalité affectée
- 6 954 568 € autres financements publics
- 36 786 815 € recettes propres
- 2 519 441 € recettes fléchées
- Un solde budgétaire déficitaire de 5 761 469 €.

Pour le budget du SACD CFA Cnam Ile de France :

- Des autorisations d'engagement à 5 199 000 € dont :
 - 3 069 000 € personnel
 - 2 029 000 € fonctionnement
 - 101 000 € investissement
- Des crédits de paiement à 5 199 000 € dont :
 - 3 069 000 € personnel
 - 2 029 000 € fonctionnement
 - 101 000 € investissement
- Des prévisions de recettes à 5 957 464 € dont :
 - 10 538 € autres financements publics
 - 5 946 926 € recettes propres
- Un solde budgétaire excédentaire de 758 464 €.

Pour le budget de la fondation du Cnam :

- Des autorisations d'engagement à 492 660 € dont :
 - 202 000 € personnel
 - 259 160 € fonctionnement
 - 31 500 € investissement
- Des crédits de paiement à 492 660 € dont :
 - 202 000 € personnel
 - 259 160 € fonctionnement
 - 31 500 € investissement
- Des prévisions de recettes à 619 000 € (recettes propres)
- Un solde budgétaire excédentaire de 126 340 €.

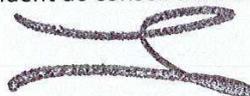
2. Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes pour le budget initial 2021 de l'établissement (budget agrégé) :

- Une variation de trésorerie : - 3 772 180,34 €
- Un résultat patrimonial de : + 839 996 €,
- Une capacité d'autofinancement de : 4 785 796 €,
- Une variation du fonds de roulement : - 4 787 950 €.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et le tableau agrégé des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Fait à Paris, le 13 décembre 2021

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
vendredi 10 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-1.1. Ressources humaines : Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires : « Industries aéronautiques et spatiales durables »

Par 24 voix « pour » et 2 abstentions, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 10 décembre 2021, rend un avis favorable sur la proposition de création d'une chaire « Industries aéronautiques et spatiales durables », telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 13 décembre 2021

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

le conservatoire national des arts et métiers 292 rue Saint-Martin 75141 Paris Cedex 03
tél 33 (0)1 40 27 22 17 dgs@cnam.fr www.cnam.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
vendredi 10 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

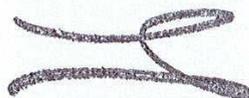
...

3-1.2. Ressources humaines : Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires : « Renseignement »

Par 24 voix « pour » et 2 abstentions, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 10 décembre 2021, rend un avis favorable sur la proposition de création d'une chaire « Renseignement », telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 13 décembre 2021

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
vendredi 10 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

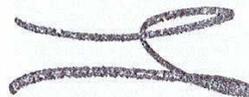
...

3-1.3. Ressources humaines : Avis conforme sur les propositions de création ou de renouvellement de chaires : « Immobilier »

Par 24 voix « pour » et 2 abstentions, le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 10 décembre 2021, rend un avis favorable sur la proposition de création d'une chaire « Immobilier », telle que celle-ci est décrite dans le document en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 13 décembre 2021

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
vendredi 10 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

...

3-3. Ressources humaines : campagne d'emplois 2022 Enseignants-chercheurs Enseignants

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 10 décembre 2021, approuve par 22 voix « pour » et 4 abstentions, les demandes de publication d'emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants figurant en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 13 décembre 2021

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance plénière à distance
vendredi 10 décembre 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

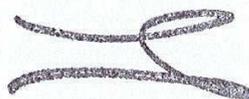
...

3-4. Ressources humaines : campagne d'emplois 2022 Biatss

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 10 décembre 2021, approuve par 23 voix « pour » et 3 abstentions, les demandes de publication d'emplois BIATSS telles qu'elles figurent en annexe de la présente délibération.

Fait à Paris, le 13 décembre 2021

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance plénière à distance
vendredi 10 décembre 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

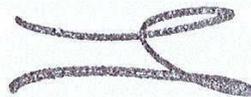
...

4. Rapport social unique 2020

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 10 décembre 2021, approuve à l'unanimité le rapport social unique 2020 du Cnam.

Fait à Paris, le 13 décembre 2021

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Séance plénière à distance
vendredi 10 décembre 2021**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

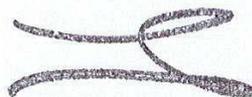
...

5. Changement de destination d'un appartement de fonction

Le conseil d'administration du Cnam, dans sa séance plénière à distance du 10 décembre 2021, approuve par 23 voix « pour », 2 voix « contre » et 1 abstention, la proposition de modification de destination d'un logement par convention d'occupation avec astreinte vers une concession sans astreinte, à compter du 1^{er} octobre 2021.

Fait à Paris, le 13 décembre 2021

Le président du conseil d'administration



Stéphane Israël

**Décisions émanant de la direction de l'action régionale
(DIRAR)**

DÉCISION N° 21-07-DIRAR

portant renouvellement de directeur du centre Cnam en Nouvelle-Aquitaine

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu les dispositions de l'article 26 du décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers ;

Considérant la décision n°16-08 portant nomination du directeur régional Nouvelle-Aquitaine ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Jean-Sébastien CHANTÔME est renouvelé dans ses fonctions de directeur régional du Cnam en Nouvelle-Aquitaine pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 2 :

Monsieur Jean-Sébastien CHANTÔME reçoit délégation de signature pour la délivrance des attestations de valeurs proposées par le jury réuni sous la présidence d'un enseignant-chercheur du Cnam.

ARTICLE 3 :

La directrice de l'action régionale est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers.

Fait à Paris, le 14 / 11 / 2021
L'administrateur général



Olivier FARON

DÉCISION N° 21-08-DIRAR

portant renouvellement de la directrice du centre Cnam en Guadeloupe

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu les dispositions de l'article 26 du décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers ;

Considérant la décision n°16-10 DIRAR portant renouvellement de la directrice du centre régional en Guadeloupe ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Madame Marylène TROUPE est renouvelée dans ses fonctions de directrice régionale du Cnam en Guadeloupe pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 2 :

Madame Marylène TROUPE reçoit délégation de signature pour la délivrance des attestations de valeurs proposées par le jury réuni sous la présidence d'un enseignant-chercheur du Cnam.

ARTICLE 3 :

La directrice de l'action régionale est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers.

Fait à Paris, le 13/12/2021
L'administrateur général



Olivier FARON

DÉCISION N° 21-09-DIRAR

portant renouvellement de la directrice du centre Cnam en Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'administrateur général du Conservatoire national des arts et métiers,

Vu les dispositions de l'article 26 du décret n° 88-413 du 22 avril 1988 modifié relatif au Conservatoire national des arts et métiers ;

Vu le décret n° 89-108 du 20 février 1989 modifié relatif aux centres régionaux du Conservatoire national des arts et métiers ;

Considérant la décision n°17-01 DIRAR portant nomination de la directrice régionale en Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} :

Madame Patricia Fresneau est renouvelée dans ses fonctions de directrice régionale du Cnam en Provence-Alpes-Côte d'Azur pour une durée de cinq ans.

ARTICLE 2 :

Madame Patricia Fresneau reçoit délégation de signature pour la délivrance des attestations de valeurs proposées par le jury réuni sous la présidence d'un enseignant-chercheur du Cnam.

ARTICLE 3 :

La directrice de l'action régionale est chargée de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 :

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs du Conservatoire national des arts et métiers.

Fait à Paris, le 13/12/2021
L'administrateur général



Olivier FARON